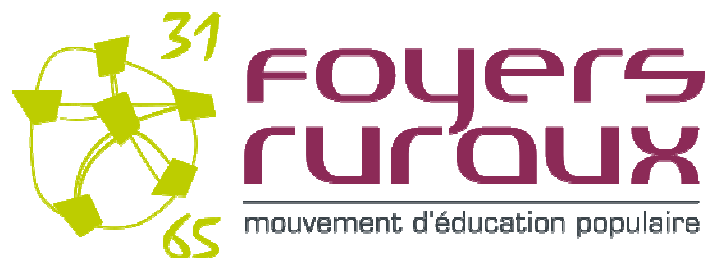


Fédération Départementale des Foyers Ruraux 31-65
ALSH intercommunale Barbazan Débat / Soues
« Les Aventuriers »
1 rue des Tilleuls 65690 Barbazan Débat



Accueil de Loisirs
Intercommunal Barbazan Débat/Soues
« Les Aventuriers »
1 rue des Tilleuls
65690 BARBAZAN - DEBAT
Tel : 05 62 33 96 50



**Avec son équipe compétente et qualifiée,
au service de vos enfants,
dans un cadre adapté et sécurisé,
l'accueil de Loisirs est habilité par le
ministère la Jeunesse et des Sports et
soumis à sa réglementation**

REGLEMENT INTERIEUR



**Un lieu d'accueil pour tous
Enfants et jeunes d'ici et d'ailleurs**

PROJET EDUCATIF

Fédération Départemental des Foyers Ruraux 31-65

La Fédération Départementale des Foyers Ruraux 31 65 fait partie d'un mouvement d'éducation populaire, elle s'engage dans l'action pour une société démocratique, pour une culture partagée et pour la laïcité.

La Fédération Départementale des Foyers Ruraux 31 65 participe au développement des territoires ruraux et périurbains. Elle s'inscrit dans une démarche intergénérationnelle et cherchent à développer le vivre ensemble, à le rendre harmonieux, créatif et solidaire.

Accompagner l'enfant ou le jeune dans sa construction :

- Etre attentif et ouvert aux évolutions de l'enfance et de la jeunesse
- Contribuer à la socialisation des enfants et des jeunes, leur donner le goût du collectif
- Développer les logiques de solidarité et de coopération, se démarquer d'une logique consumériste
- Encourager l'autonomie et la responsabilisation
- Susciter et accompagner la prise de parole
- Développer la créativité
- Créer des espaces d'engagement et de prise d'initiatives
- Aider les enfants et les jeunes à valoriser leurs apprentissages

Informations Générales

Les différents moments d'accueil de vos enfants

En périscolaire à Barbazan Débat : pas d'inscription préalable

Accueil du matin : 7h30-8h35 (8h50 les mercredis) ;

Accueil du midi : 13h-13h50 ;

TAP : 16h-17h

Accueil du soir : 17h-18h30 ;

Les mercredis de 7h30 à 18h30 ; inscription au mois ou au plus tard 1 semaine avant.

Les vacances scolaires (sauf celles de fin d'année) de 7h30 à 18h30 ; Pré inscription une semaine avant le début de la semaine de présence de l'enfant.

L'inscription

Nous vous demandons de remplir et de nous transmettre la **fiche d'inscription et de liaison sanitaire** (obligation règlementaire) ainsi que tous les documents à fournir (noté en bas de la fiche d'inscription)

Ces fiches nous permettent :

- De vous joindre très rapidement en cas de besoin
- D'être en possession des informations sanitaires utiles pendant que votre enfant est sous notre responsabilité.

La Tarification

Elle se calcule d'après votre quotient familial

Si vous dépendez de la Caisse d'Allocations Familiales : nous fournir une attestation avec votre numéro d'allocataire ainsi que le quotient familial ; ceci afin de nous permettre de calculer les tarifs au plus juste. Sans cela avec uniquement votre n° caf sachez qu'il nous permet d'avoir accès à vos ressources et d'aller chercher votre quotient familial. A savoir que La CAF est un de nos principaux financeurs et nous demande cette information.

Si vous dépendez de la Mutuelle Sociale Agricole : Nous vous appliquons le plein tarif et la MSA vous rembourse directement sur présentation des factures.

A défaut votre dernière feuille d'imposition nous permet de calculer votre quotient familial.

Sans ces renseignements nous nous verrons obligés de vous facturer au tarif le plus fort

Les Vacances Scolaires

Ouverture et horaires :

Du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

Pendant toutes les périodes de vacances scolaires (en zone Toulouse) hors celles de fin d'année. L'accueil de loisirs est fermé les jours fériés.

Merci de pré inscrire vos enfants à l'accueil de loisirs 8 jours avant

Toute inscription non annulé 8 jours avant sera dû sauf cas de force majeur justifié (certificat médical).

Un accueil souple à la journée ou à la demi journée, avec ou sans repas :

Le matin jusqu'à 9h ;

L'après-midi entre 13h30 et 14h ;

Les activités se déroulent de 9h30 à 11h30 et de 14h à 16h30.

Les enfants peuvent être récupérés à partir de 17h. S'ils devaient être récupérés avant, nous vous demandons de le signaler à son arrivé à la direction qui vous fera signer une décharge. Si une autre personne que le responsable vient chercher votre enfant nous vous demanderons un mot écrit avec le nom et prénom de la personne. Cette dernière devra présenter sa carte d'identité.

Afin d'être au plus proche des familles (lors de l'inscription), l'accueil de Loisirs Intercommunal proposera la possibilité d'un « pré-accueil » dans les structures de chaque commune.

Fonctionnement :

Cet accueil est réservé aux familles qui comportent des fratries de tranche d'âge différentes, ainsi que des problèmes de locomotion. Ces enfants seront accueillis sur le lieu le plus proche de leur habitation les matins et les soirs. L'organisation s'effectuera par des transferts sur leur lieu d'activité spécifique le matin, l'après-midi ainsi que le midi pour la prise de repas à la cantine de Barbazan Débat.

Les sorties

Nous privilégions les places pour les enfants qui fréquentent régulièrement l'accueil de loisirs. Une liste d'attente sera mise en place pour ceux qui viennent occasionnellement. Sachez que nous nous efforçons d'avoir des places pour tout le monde. ***A savoir qu'un supplément vous sera demandé lors des sorties proposées.***

Encadrement des enfants

Il est assuré par des animateurs permanents qualifiés et des jeunes étudiants formés ou en cours de formation ; l'accueil de loisirs est une structure agréée par le ministère de la Jeunesse et des Sports.

Programme

Il est à retirer à l'accueil de loisirs ou aux mairies de Barbazan - Debat et Soues, 15 jours avant les vacances.

Le projet pédagogique est affiché à l'accueil de Loisirs.

Le programme peut être soumis à des modifications (météo, envie des enfants...)

Equipement :

Des tenues adaptées pour aller dehors par tous les temps et profiter de la nature en toute liberté : tennis, vêtements de pluie, casquette, un change les jours d'été ainsi qu'un change complet en cas « d'accident » pour les plus petits

Sans oublier un petit sac à dos avec une gourde d'eau et « doudou » si votre enfant fait la sieste ou se repose.

Les minis séjours

Pendant les vacances scolaires, les animateurs proposent régulièrement des séjours thématiques sous toile ou dans des locaux agréés.

Chaque séjour fait l'objet d'un projet et d'un budget spécifiques.

La participation des familles est toujours calculée au plus juste et des aides peuvent vous être accordées.

Les informations sont à votre disposition à l'accueil de loisirs.

Les inscriptions doivent être faites dans les délais donnés car il y a souvent des réservations avec versements d'acompte. En cas d'effectifs insuffisants, les séjours sont annulés.

Repas :

Les repas de midi sont pris au restaurant scolaire de Barbazan Débat à 12h sur **inscription préalable obligatoire de préférence une semaine à l'avance et dernier délais le vendredi précédent (sous réserve de places disponibles)**. Nous demandons parfois aux parents de fournir le pique-nique.

Seuls les enfants présents le matin pourront être inscrits au repas.

ATTENTION : les journées de sortie, il n'y a pas de permanence à l'accueil de loisirs.

Si votre enfant doit être récupéré avant, nous vous demandons de le signaler à son arrivée à la direction qui vous fera signer une décharge. Si une autre personne que le responsable vient chercher votre enfant nous vous demanderons un mot écrit. Tous ces temps d'accueils seront pris en charge par du personnel compétent et qualifié : personnel municipal (cantine), équipe pédagogique de l'association SOLEIL.

Possibilité de venir en journée ou demi-journée, avec ou sans repas.

Pour qui :

Les enfants de 4 à 11 ans de l'intercommunalité (Barbazan-Débat, Soues) et des environs.

Pour quoi :

- Développer la créativité, l'ouverture aux autres, la citoyenneté et l'expression de chacun en respectant les rythmes et les besoins des enfants.
- Passer un moment agréable dans un climat de convivialité et d'échanges
- Permettre aux enfants de se retrouver et de rencontrer de nouveaux copains
- Découvrir de nouvelles activités collectives (avec des notions de respect, vivre ensemble, écouter l'autre)
- Investir les enfants dans des projets
- Participer à la dynamique locale

Au programme :

- Des activités manuelles, sportives, créatives, culturelles.
- Des activités de découverte de l'environnement de proximité.
- Des sorties thématiques.

ATTENTION : les journées de sortie, il n'y a pas de permanence à l'accueil de loisirs.

Les paiements

Si vous rencontrez des difficultés de paiement, sachez que vous pouvez en parler avec la directrice qui sera en mesure de vous proposer des solutions adaptées à votre situation.

Une facture non acquittée d'un montant de plus de 200€ dans un délai de un mois entraînera une procédure de courrier de 2 rappels. Le 3^{ème} et dernier rappel étant avant poursuite. La procédure de courrier de rappel étant mise en marche, nous nous verrons dans l'obligation de refuser l'accès à votre enfant à l'accueil de loisirs sur les périodes des mercredis et vacances.

La vie en collectivité

L'accueil de loisirs est un service voulu par les municipalités et délégué à l'association d'éducation populaire FDFR 31-65 pour répondre aux besoins d'accueil des enfants pendant les temps périscolaire, extra scolaire (mercredi et vacances).

Plus qu'un service de garde pour les parents, l'accueil de loisirs est un espace de socialisation et d'éducation pour les enfants.

La vie en collectivité nécessite le respect de règles et des comportements compatibles avec le « bien vivre ensemble ». Les règles de vie relatives au comportement des enfants à l'accueil de loisirs sont mises en place à chaque début de session (année scolaire, période de vacances) avec les enfants. Elles font l'objet d'un affichage dans les locaux.

D'une manière générale :

Il est déconseillé aux parents de laisser l'enfant porter des objets précieux et des objets non marqués à l'accueil de loisirs. Les animateurs ne sauraient être tenus responsables des pertes et vols éventuels.

IMPORTANT

Traitement médical : laisser à la personne de l'accueil tout traitement médical avec ordonnance et boîtes de médicaments au nom de l'enfant.

Délégation de responsabilité : Tout personnel encadrant refusera de laisser l'enfant à toute personne non mentionnée sur la fiche d'inscription. Pour éviter cela il suffit de nous prévenir en laissant un mot écrit si une personne inhabituelle vient chercher l'enfant. Il lui sera demandé sa carte d'identité.

Il en sera de même si le personnel encadrant estime l'adulte en incapacité d'assurer la sécurité de l'enfant.

Pensez à donner toutes autres informations que vous souhaitez transmettre aux enseignants ou aux animateurs.

L'accueil de Loisirs Péri-scolaire

Un accueil éducatif les jours d'école

A l'accueil de loisirs au TAP et au restaurant scolaire

La Commune de Barbazan-Debat propose un service d'accueil éducatif des enfants afin de répondre aux besoins de garde des parents et permettre aux enfants de suivre une scolarité de qualité au sein du village.

Le temps d'après repas (13h-14h), le TAP (16h-17h) et l'accueil du matin et du soir sont placés sous la responsabilité de l'accueil de Loisirs.

La fiche d'inscription et de liaison sanitaire de votre enfant est obligatoire pour bénéficier de ces services.

Comment ça marche ?

L'accueil du matin, 7h30 à 8h35/8h50 (les mercredis) : pas d'inscription

En attendant l'heure de l'école, chacun se met «en route» à son rythme. L'animateur donne à jouer et joue avec les enfants (coin lecture, Jeux de sociétés, de construction, dessins). Nous prenons note des informations que les parents souhaitent transmettre aux enseignants. Les animateurs accompagnent ensuite les enfants dans leurs écoles ou au bus respectifs.

Le temps d'après repas (13h-13h50) :

Prise en charge des enfants après le temps du repas par l'équipe d'animation scindée en deux : maternelle et primaire. (Le temps du repas de 12h à 13h est sous la responsabilité de la commune).

Temps libre sous la surveillance des équipes d'animations, propositions de jeux et aménagement de coin ludique en intérieur les jours de pluie ou de froid.

Accueil des enfants en garderie à partir de 13h (au portail de la cour de l'école Rimbaud ou à l'accueil de loisirs en cas de mauvais temps).

Le TAP 16h à 17h : pas d'inscription (*sauf pour les ateliers avec intervenants*)

Prise en charge des enfants sur chacune des écoles élémentaires et maternelles par les animateurs, les agents communaux ainsi que les intervenants.

Mise en place d'activités et d'ateliers, éducatifs, culturels et sportifs

Il est très important d'être à l'écoute de l'enfant afin d'adapter au mieux ce temps de fin de journée.

Un PEDT a été travaillé et rédigé par les différents partenaires : FDFR 31/65, Mairie, Ecoles, Associations du territoire afin d'amener une cohérence éducative à ce projet.

L'accueil du soir, 17h à 18h30 : pas d'inscription

Ouvert aux enfants scolarisés à Barbazan-Debat. Pour tenir compte du rythme de l'enfant, les animateurs font jouer les enfants en favorisant l'expression orale, les activités sportives et de détente à l'extérieur et à l'intérieur, au choix des enfants.

Tout enfant non récupéré à l'école par ses parents est automatiquement amené à l'accueil de loisirs.

Les mercredis éducatifs

Quand :

Nous accueillons les enfants de l'intercommunalité mais aussi des environs : de 4 à 7 ans à Barbazan Débat et de 8 à 11 ans à Soues

- les mercredis durant la période scolaire
- du lundi au vendredi durant les vacances uniquement sur la zone de Toulouse

Nous fermons seulement pour les vacances de fin d'année ainsi que les jours fériés.

Le matin, les enfants doivent être accompagnés par leurs parents jusqu'à leur prise en charge par l'équipe pédagogique.

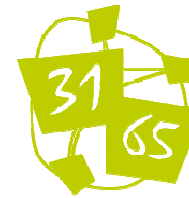
Il existe deux lieux d'accueil avec quatre temps dans la journée :

- le matin, de 7h30 à 9h00 (4/7 ans à Barbazan + fratrices de Barbazan) (8/11 ans à Soues + fratrices de Soues)
- le midi, de 11h30 à 12h (récupération des enfants qui ne mangent pas à la cantine pour les 4/7 ans à Barbazan, les 8/11 ans à Soues) après 12h à la cantine de Barbazan
- l'après-midi, de 13h30 à 14h (4/7 ans à Barbazan et 8/11 ans à Soues)
- le soir, de 17h à 18h30 (4/7 ans à Barbazan + fratrices de Barbazan) (8/11 ans à Soues + fratrices de Soues)

L'accueil de Loisirs est ouvert tous les mercredis de 7h30 à 18h30 durant toute l'année scolaire.

L'accueil se fait jusqu'à 9h le matin ; de 13h30 à 14h pour l'après midi. Le soir vous pouvez récupérer votre enfant à partir de 17h.

Les activités du matin se déroulent de 9h30 à 11h30, celles de l'après midi de 14h à 16h30.



**FOYERS
RURAUX**
mouvement d'éducation populaire

Accueil de Loisirs Intercommunal Barbazan/Soues
1 rue des Tilleuls
65690 BARBAZAN - DEBAT
Tel : 05 62 33 96 50

TARIFS

2015

Je soussigné _____

Parent de(s) l'enfant(s) _____

Avoir pris connaissance du règlement intérieur et l'approuver.

Fait à

Le

Signature parents

Signature enfant(s)